

AVEC L'APPROBATION DE L'AUTORITÉ DIOCÉSAINÉ  
ET DES SUPÉRIEURS DE L'ORDRE

**Protestation :** Les Rédacteurs de la *Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte* déclarent vouloir se conformer entièrement, aux prescriptions du Pape Urbain VIII dans sa Constitution *Sanctissimus*.

XXII<sup>e</sup> ANNÉ



1906

Revue d



PRÈS  
des  
que  
et le

Entre l'auteur  
nication intime ;  
et les sentiments  
qui viennent en  
livre, du journal,  
familiarité, c'est  
entretiens nos lo

Quelle puissan  
dans les mauvais  
teurs candides et  
quences désastre  
curieux frivoles, c

Y a-t-il la mêm  
dans les lectures  
toujours plus port  
pour nous, un co